

FLV
J
103
47
1980/83.
D5
A1248

INTRODUCTION



David Smith, président du Comité spécial
s'adressant à une audience publique à Toronto.

L'objet du présent rapport est de cerner les principaux obstacles que doivent affronter les personnes handicapées au Canada et de trouver des moyens concrets à les surmonter. Le gouvernement fédéral devra, pour appliquer les recommandations du Comité spécial, prendre des mesures sur les plans législatif et fiscal et apporter des modifications à son organisation. Un certain nombre de ces politiques et mesures nouvelles auront un effet immédiat, mais dans d'autres cas, il faudra plusieurs années avant que des progrès se fassent sentir. Peu importe le temps qu'il faudra, les handicapés canadiens continueront de revendiquer un traitement juste et de réclamer la coopération du reste de la société. Ils ont fait preuve d'une très grande détermination, tant collectivement que personnellement. Les personnes handicapées ne demandent pas la charité au gouvernement fédéral, mais simplement un coup de main pour qu'elles puissent disposer elles-mêmes de leur vie en toute autonomie. Mais Ottawa doit commencer par adopter des mesures concrètes. Les personnes handicapées se chargent du reste.

* * * * *